

A l'issue des dernières commissions de l'emploi qui se sont tenues dans les différents départements, voici un premier bilan académique.

CATEGORIES	22	29	35	56	Total académique
A2 PERTES	18 /18	38/40	13 / 13	30/35	99 situations réglées sur 106
A2 TITULAIRES PROVISOIRES	15/15	12/12	18 / 18	17/19	62 situations réglées 64
A2 CHEFS D'ETABLISSEMENTS	4/4	5/8	8 / 8	7/7	24 situations réglées sur 27
A2 ASH		21/21			
A3 DISPONIBILITES	2/2	4/5	9 / 10	2/5	17 situations réglées sur 22
A4		13/20	17 / 24	21/27	51 sur 71
B1		3/21	48 / 142	15/29	66 situations réglées sur 192
B3		11/89	113 / 215	41/103	165 sur 407
TOTAL	39 /39	93/106	226/430	154/246	512 situations réglées sur 821

De manière générale les enseignants en perte de poste ont eu une proposition sauf en ce qui concerne 2 cas dans le 29.

Les titulaires provisoires ont tous obtenu un poste à titre définitif ou ont eu une proposition de la CDE (2 en 56).

Ils ne sont que 3 chefs d'établissement en perte de poste dans le 29 à ne pas avoir obtenu de poste.

Cependant on peut dire que le mouvement de l'emploi reste tendu dans les départements 56 et 29, dans les trois départements 29, 35 et 56 les enseignants en catégorie A4 (retour à temps complet) et B n'ont pas tous obtenu satisfaction, loin s'en faut et le nombre des postes restant pour les catégories C est préoccupant surtout en 29: 21 constitués de postes à temps partiels, ASH ou bilingues, dans le 56 quelques directions restent à pourvoir. Dans le 35 il reste 46 ETP (équivalent temps plein) à pourvoir mais des 25, 33 et 75% dont un en ULIS et 6 en bilingue et 1 ASH.

Le taux de résolution des situations a une nouvelle fois diminué de manière générale pour les catégories B: 12, 9% contre 24% en 2017 dans le Finistère, dans le 22 ces catégories seront traitées lors de la CDE du 30 mai.

A noter, la question qui se pose dans le 56 des postes fléchés Montessori: comment ce fléchage est-il pris en compte par le rectorat? La FEP pose également la question du respect des priorités sur de tels postes, la qualification « Montessori » est elle reconnue à un enseignant? Qui certifie que telle ou telle qualification est valide? Cela permet il à un enseignant d'être placé en priorité au détriment de la prise en compte de l'ancienneté?

Contrairement aux enseignants ayant passé le concours bilingue il n'existe à ce jour aucun concours CRPE spécial Montessori!

Les prochaines CDE qui traiteront des catégories C auront lieu le fin juin dans les 4 départements, pour toute information prenez contact avec vos représentants syndicaux.